

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**Déclaration de Maladie**

M22- 0041382

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3287 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre : 14167X

Nom & Prénom : HAMID iMANE

Date de naissance : 01.01.1953

Adresse : HAX MYRACHId GR.G RUE 10 NOUVELLA

Tél. : 0660341148 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10/01/2023

Nom et prénom du malade : NAIMA LACHHABI Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Affection de la peau + Troubles de la peau + Trousse

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Maladie f. IgM

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Centre Allal Ben Abdellah Le : 10/01/2023

Signature de l'adhérent(e) : Naïma Lachhab



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/10/2023			1500dh	 <b>Dr. YASSINE Abdellah</b> Médecin Hay modley 8eme étage 6 Rue TN 12 Casablanca Gsm. 061 05 55 59

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	16/10/2023	311.15

### ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

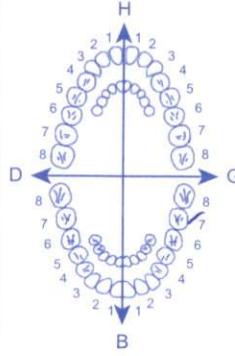
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

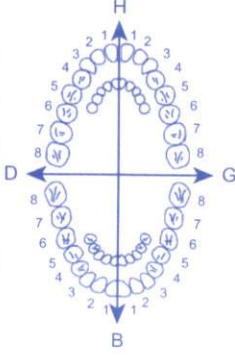
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION**

*Dr. NAANANI Abdellah*  
Médecine Générale



الدكتور نعاني عبد الله  
الطب العام

- Médecine de travail
  - échographie générale
  - médecin des urgences
  - Ancien médecin chef du bureau municipal d'hygiène (arrondissement Moulay Rachid)
  - Ex médecin des hôpitaux de France (Rennes ...)

- طب الشغل
  - الشخص بالصدري
  - طب المستعجلات
  - طبيب سابق للمكتب الصحي
  - مقاطعة مولاي رشيد
  - طبيب سابق بمستشفيات بفرنسا (مدينة رين...)

## *Ordonnance*

Casablanca , le 10/01/2023

<sup>w</sup>  
3a. 25 NAZNA LACHHABZ

~~Fundus photo~~ (S)

134.5°  $\frac{4}{17} \pi$  6)

PHARMACEUTICALS LTD  
12, RUE DE LA PAIX, PARIS VI  
TEL: 05 22 12 64

30.8  
Time 14 x 2, -

gai pers — Nurselie —

Hay moulay Rachid GP 6 Rue T N° 12 - Casablanca

Gsm : 06 97 79 09 96

*SAINT Abdellah*  
Aïdecin  
Hassounat Rachid 33-35 RUE YOUSSEF 12-Casablanca  
05 55 59 05 22

31/12/2015  
 Dr. N. A. Abdellah  
 Médecin  
 22 Avenue de la Victoire Casablanca  
 333 00 Casablanca  
 Tél: 0524 22 22 22  
 Fax: 0524 22 22 22  
 39/12/2015  
 Dr. N. A. Abdellah  
 Médecin  
 22 Avenue de la Victoire Casablanca  
 333 00 Casablanca  
 Tél: 0524 22 22 22  
 Fax: 0524 22 22 22

DE NAANANI Abdellah  
 Médecin  
 22 Avenue de la Victoire Casablanca  
 333 00 Casablanca  
 Tél: 0524 22 22 22  
 Fax: 0524 22 22 22

AS

PPV : 29 DH 60  
 UT.AV: 03-24  
 LOT 7827

LOT : 7555  
 UT. AV : 03-27  
 P.P.V : 30 DH 80

Fucidine® 2%  
 pommade Tube de 15 g

39.20

Titulaire de l'AMM au Maroc : POLYMEDIC  
 Quartier Arsalane-Rue Amyot d'ville  
 CASABLANCA-MAROC  
 FUCIDINE® 250 mg  
 Comprimé pelliculé  
 Boîte de 10 comprimés

6 118001 200511  
 PPV : 134 DH 50

6 111261 750093  
 PPC : 77,45 DHS